

-----

Absents avec Pouvoir : de Madame Brigitte BAUDOIN à Madame Muriel BUSSE et de Monsieur Michel BONIGAL à Monsieur Patrice LÉCUREUIL

En présence de Monsieur le Percepteur de Bléré pour présentation des comptes 2010 et du budget 2011.

**2011/21 - Approbation PV de la séance du jeudi 10 février 2011**

Lecture faite et sans observation faite à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du jeudi 10 février 2011 est approuvé à l'unanimité, à savoir

0 voix Contre, 0 abstention, et 10 voix Pour.

**2011/22 - Présentation et approbation des comptes de gestion 2010**

Le Conseil Municipal constatant que les titres et mandats émis par la commune au compte Administratif 2010 sont conformes aux comptes de gestion 2010 présentés par Monsieur Le Trésorier, Receveur Municipal de BLERE, Comptable du Trésor Public, les comptes de gestion 2010 sont approuvés à l'unanimité soit 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour.

**2011/23 - Présentation et approbation du compte administratif 2010**

Sous la présidence de Monsieur Emmanuel PERIN 1<sup>er</sup> adjoint, en l'absence de Monsieur le Maire ordonnateur, Monsieur le Trésorier de la Commune présente le compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal procède au règlement définitif de l'exercice 2010 qui fait ressortir les résultats suivants :

❖ **Section de FONCTIONNEMENT**

Recettes 2010 :	1 023 299.03 €
Dépenses 2010 :	530 706.67 €
Résultat de l'exercice 2010 en excédent de :	492 592.36 €
Excédent reporté de 2009 :	56 895.24 €
<b>Excédent de Fonctionnement 2010 :</b>	<b>549 487.60 €</b>

❖ **Section d'INVESTISSEMENT**

Recettes 2010 :	671 328.49 €
Dépenses 2010 :	568 679.61 €
Résultat de l'exercice 2010 en excédent de :	102 648.88 €
Déficit à reprendre exercice antérieur :	-131 529.50 €
<b>Déficit d'investissement 2010 :</b>	<b>- 28 880.62 €</b>
Restes A Réaliser (RAR) en Dépenses 2010 :	363 371.16 €

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint fait procéder au vote : Aucune voix contre, aucune abstention, le Compte Administratif 2010 est approuvé à l'unanimité des 8 voix présentes.

### 2011/24 - Présentation et vote du budget 2011

Monsieur le Maire est invité à rejoindre la salle du Conseil Municipal.

Avant le vote du Budget 2011 le Conseil Municipal procède au vote de l'affectation de résultat 2010.

Après examen des comptes de la Section d'Investissement, considérant le déficit constaté en investissement 2010 à hauteur de 28 880.62 € et les Restes à Réaliser de 363 371.16 €, le Conseil Municipal décide **d'affecter la somme de 392 251.78 € au compte 1068.**

Après examen des comptes de la Section de Fonctionnement et de l'Affectation au compte 1068, le Conseil Municipal décide de reprendre au Budget 2011 un excédent de fonctionnement 2010 de :

**549 487.60 € (excédent 2010) - 392 251.78€ (affectation 2010) = 157 235.82 € au compte 002**

Après une présentation détaillée, réalisée par Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de la Commune, des différents chapitres et de certains articles, sur les documents remis à chaque conseiller, le Conseil Municipal étudie le Budget Primitif communal 2011.

Ce budget s'équilibre :

- Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à : **1 129 036.82 €**
- Pour la Section d'Investissement en recettes et en dépenses à : **996 890.60 €**

Un certain nombre de points particuliers sont explicités, notamment les aspects suivants :

- A la suite de la réforme fiscale des collectivités territoriales, les recettes de fonctionnement de l'article 7311 (contributions directes) ont été prises en compte en équivalence à celles de 2010 soit un montant de 657 849 €. Après communication des nouvelles bases (avril 2011) et réponse de l'administration sur l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, article 1519 HA du CGI créé par la loi de Finances du 29 décembre 2010 sur les installations de stockage souterrain de gaz naturel), le Conseil Municipal pourra être amené à prendre en compte une décision modificative du budget primitif 2011.
- Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées en fonction des réalisations 2010, et des prévisions de variations de coûts de certains postes (carburants, combustibles, entretien bâtiments, salaires du personnel...).
- Les dépenses d'investissements ont été dimensionnées en fonction des disponibilités en recettes avec les seuls excédents capitalisés (art. 1068), et des disponibilités dégagées par le virement de la section de fonctionnement (chap 021). C'est ainsi que trois opérations principales pourront être menées : programme voirie 2011 avec l'élargissement du VC N° 19, la réhabilitation des logements des 8 et 10 rue Rabelais, les premiers travaux de réaménagement de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire met aux voix le Budget Primitif 2011 tel que présenté.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2011 à l'unanimité, à savoir 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour

### 2011/25 - Nomination d'un suppléant auprès de l'Association NACEL

Sur la base du volontariat, Monsieur le Maire nomme Monsieur Léon DELWART comme suppléant de Monsieur Patrick BACH pour assumer mensuellement la permanence au sein de l'association NACEL, impliquant une participation au Conseil d'Administration dans une des communes adhérentes.

## 2011/26 - Subventions 2011

### Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé article 6574

Après présentation de chaque dossier par Monsieur Léon DELWART, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur le Maire propose les attributions suivantes en fonction des réalisations 2010 et des activités 2011 :

- Assad du Lochois : 250 €
  - Amicale des pompiers de Céré : 400 €
  - Etriers des sans soucis (hors la présence de M.FOUCHÉ) : 250 €
  - Ecole de musique de Bléré : 100 €
  - APE école de GENILLE/CERE/LE LIEGE : 400 €
  - UCC Montrésor : 200 €
  - Soleil automne : 400 €
  - Comité des fêtes (hors la présence de M.BORGET) : 500 €
  - AFM pour Téléthon de Céré : 150 €
  - Comité Croix rouge de Montrésor : 300 €
- ADMR : 250 €  
Gym club de Céré : 250 €  
Ecole de musique de Luzillé : 100 €  
Coop. scolaire de Céré : 250 €  
CFA BTP 37 : 100 €

Soit un montant de 3900 €

En outre après avoir complété les dossiers avec les pièces sollicitées, les associations énoncées ci après pourront bénéficier des subventions suivantes :

- EMIVIE : (Comptes à présenter) 200€
- Lyre républicaine (Comptes à présenter) : 400€
- FNACA : (Comptes à présenter) 250 €
- ACPG 39/45 (Comptes à présenter) : 250 €
- FSE du Collège de Montrésor : 250 € (à condition d'un spectacle sur Céré)

Soit un montant de 1350 € et un **total général porté à l'article 6574 de 5 250.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité soit, 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour, les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé désignées pour l'année 2011

### Subvention au CCAS de Céré La Ronde

Après présentation de la prévision des actions 2011 du CCAS, par Monsieur Georges FOURDRINIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 5 000.00 € au CCAS de la Commune de Céré la Ronde pour l'année 2011. Cette somme sera inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité soit, 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix la subvention de fonctionnement de 5 000.00 € au CCAS de Céré La Ronde.

## 2011/27 - Point sur dossiers urbanisme de février 2011

- Le CU(a) 11 10001 déposé le 27/01/2011 a été accordé pour la vente d'une parcelle de 30 150 m<sup>2</sup> au lieu-dit « La Maison Rouge ».
- Les 2 Déclarations Préalables déposées en janvier ont été accordées :
  - La 11 10001 pour la pose de 2 fenêtres de toit en prévision de l'aménagement des combles au lieu-dit « Le Gicton ».
  - La 11 10002 pour la construction d'une piscine au lieu-dit « Les Priseaux ».
- 1 CU(a) 11 10002 a été déposé pour la vente d'une maison au 4 rue Agnès Sorel.
- Monsieur le Maire rend compte des quelques visites et analyses des commentaires, observées durant l'exposition des documents de préparation du PLU, qui est proposée actuellement dans la salle du Conseil de la Mairie.

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick Bach rendent compte de la rencontre de travail avec la troisième Communauté de Communes, le 15.02.2011 avec Bléré Val de Cher à La Croix en Touraine.

Une plaquette atouts et handicaps sera réalisée et présentée à la population qui aura la possibilité de donner son avis dans les mois à venir (été 2011).

2011/29 - Etudes propositions cessions terrains dans le cadre du PLU

Dans l'attente des observations de l'administration, sur le zonage proposé dans le cadre du PLU et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de reporter la réponse aux offres de cession de terrains au mois de MAI 2011.

2011/30 - Questions diverses.

- ⊙ Le Conseil Municipal accepte le solde du remboursement du sinistre vol du matériel informatique de janvier 2010, par GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, pour un montant de 49.37 €.
- ⊙ VC N° 10 : A la suite des dégradations de la chaussée et des accotements du VC N° 10 du fait des sous traitants de la Sté STORENGY à l'occasion des opérations de forage des deux nouveaux puits, il a été acté la remise en état au frais de STORENGY. La société EUROVIA a informé la municipalité, que le début des travaux est prévu lundi 14/3/2011. En l'absence de Monsieur Georges FOURDRINIER, adjoint à la voirie, monsieur Léon DELWART assurera le suivi des travaux durant la semaine 10.
- ⊙ Spectacle de Noël : La compagnie Roudoudou assurera le spectacle du Samedi 17 décembre 2011.
- ⊙ Inventaire et réhabilitation des postes de transformation électrique : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SIEIL, relatif aux besoins de réhabilitation des postes de transformation électrique répartis sur le territoire communal. Avant toute décision, le Conseil Municipal propose de réaliser l'inventaire des postes en place et d'apprécier leur état patrimonial. Réponse en ce sens sera faite à Monsieur le Président du SIEIL.
- ⊙ Monsieur le Maire présente le petit journal (N° 3 de février 2011) réalisé par les élèves de CE 1 CE 2 (enseignante Mme BERG) à l'issue de la classe de neige de Janvier 2011.
  
- ⊙ Monsieur le Maire porte connaissance aux conseillers de divers courriers et réunions à venir.

PLUS DE QUESTIONS NE VENANT A L'ORDRE DU JOUR, M. Le MAIRE DECLARE LA SEANCE LEVEE A 23 h 40.